

Communiqué de presse

5^e sondage Alimentation et activité physique

Berne, le 19 septembre 2018

EMBARGO, 19 septembre 2018, 10 h 45

Une claire majorité contre un impôt sur le sucre en Suisse

Résultats du 5^e sondage Alimentation et activité physique

La population, dans sa grande majorité, ne veut aujourd'hui pas d'un impôt sur le sucre et ne croit pas à son efficacité. Le gros des personnes interrogées dans le cadre du sondage sont convaincues que les habitudes alimentaires ne peuvent pas être orientées à coups de taxes. Elles font passer la responsabilité individuelle avant les mesures étatiques sur les questions d'alimentation et de santé. La population suisse en âge de voter attache toujours une grande importance aux thèmes de l'alimentation et de l'exercice physique. Tels sont les principaux résultats du 5^e sondage Alimentation et activité physique.

De manière générale, on constate que la population suisse demeure fidèle à sa position résolument opposée aux réglementations étatiques. Elle rejette ainsi clairement pour la cinquième année consécutive un impôt sur le sucre (72 % d'avis défavorables). Cette valeur colle à la ligne du Conseil fédéral, qui mise sur des mesures librement consenties et la collaboration avec le secteur alimentaire. Dans l'ensemble, 71 % des personnes en âge de voter estiment que l'introduction d'un tel impôt n'aurait aucune influence sur la consommation. Ce point de vue gagne même 6 points de pourcentage par rapport à 2017. Dans le même ordre d'idées, les consommateurs sont toujours d'avis, au fil des cinq éditions du sondage, que la responsabilité individuelle doit passer avant la réglementation (valeur moyenne de 7,3 sur une échelle de 10).

Toujours moins d'indécis

Le cinquième sondage montre par ailleurs que le camp des indécis concernant un impôt sur le sucre se rétrécit. Cette polarisation de l'opinion pourrait bien être liée à la large couverture médiatique de projets de taxes spéciales en 2017. Un impôt spécial reste néanmoins bien loin de réunir une majorité en Suisse. Contrairement à un impôt sur le sucre, les partenariats publics-privés, l'enseignement de la diététique dans les écoles ou l'introduction de l'économie domestique en tant que matière obligatoire sont des mesures très bien accueillies par la population suisse et aptes à réunir une nette majorité. Dans ce contexte, on ne s'étonnera donc guère que les Suisses restent très intéressés par les thèmes touchant à l'alimentation et l'activité physique (83 %). Ces thèmes sont profondément ancrés dans les esprits.

L'obligation de faire figurer la valeur de référence du nutriment sur l'étiquette a été introduite à l'échelle européenne en 2014 et est désormais acceptée par la population. Depuis cette année-là, la part des personnes qui lisent cet étiquetage se monte à 80%. Une majorité affirme en outre

Groupe d'information Boissons rafraîchissantes

Une initiative de producteurs de boissons rafraîchissantes et de parlementaires

que l'indication proposée aujourd'hui est suffisante. 74 % des personnes interrogées déclarent néanmoins être d'accord avec l'inscription du principe des feux dans la loi. Le souhait de disposer d'indications claires dans ce domaine ne peut pas être assimilé à la volonté d'avoir une réglementation plus dure, mais s'accorde tout à fait avec la valeur importante qui reste attachée à la responsabilité individuelle.

Les deux faits saillants de ce 5^e sondage restent ainsi le rejet clair d'un impôt sur le sucre ainsi que la responsabilité individuelle du consommateur, qui demeure une valeur cardinale lorsqu'il est question de thèmes touchant à l'alimentation et à l'activité physique.

Le groupe d'information Boissons rafraîchissantes rejette lui aussi résolument un impôt spécial, cela pour les raisons suivantes :

- Les caries, le surpoids ou le diabète sont multifactoriels. Une bonne prévention doit donc s'appuyer sur une approche globale, et non sur des impôts spéciaux sous couvert de prévention. Imposer une taxe sur certaines denrées alimentaires revient à une stigmatisation et repose sur une approche simpliste.
- L'efficacité d'un tel impôt n'est pas démontrée ; il pourrait même entraîner des effets collatéraux non désirés. Le constat ne vaut pas seulement pour les comportements alimentaires, mais encore pour le tourisme d'achat.
- Les boissons rafraîchissantes représentent de fait en moyenne moins de 10 % de la consommation quotidienne moyenne de sucre en Suisse.
- Entre 2005 et 2016, le secteur suisse des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes a réduit de son propre chef la teneur en sucre de plus de 13 %.
- L'expérience montre régulièrement que ce genre d'initiative discriminatoire accroît non seulement la charge financière pesant sur le consommateur, mais qu'elle frappe essentiellement les ménages à faibles revenus, sans pour autant améliorer la santé publique ou réduire le taux de personnes en surpoids.

Le 5^e sondage Alimentation et activité physique a été réalisé par gfs.bern sous la forme d'une enquête représentative pour le Groupe d'information Boissons rafraîchissantes.

Renseignements :

CN Lorenz Hess, président : 079 356 59 26

Matthias Schneider, vice-président : 044 835 94 72

Marcel Kreber, secrétaire : 079 650 48 73

Le « groupe d'information Boissons rafraîchissantes : vivre activement et boire de manière responsable » est un groupe indépendant axé sur le dialogue et composé de représentants des producteurs de boissons rafraîchissantes et de personnalités politiques nationales. Il a été fondé en 2013 à l'initiative des producteurs de boissons rafraîchissantes.

Pour de plus amples informations : www.gi-boissons-rafraichissantes.ch et @info_IGEG

Groupe d'information Boissons rafraîchissantes

c/o Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks
Engimattstrasse 11, Case postale 2124, CH-8027 Zurich